



Arrêté Municipal

TECH 2026 / 0086

Service Technique

Nous, Maire de SAINT AUBIN LES ELBEUF,

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2212.1 et L 2212.2,

Vu le décret n° 64.262 du 14 Mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 Mai 1964 portant règlement de la conservation et de la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 Novembre 1967 portant règlement de la conservation et de la surveillance des chemins départementaux,

Vu la demande présentée le 26 mars 2026 par la SARL MGR CONSTRUCTION domiciliée 91 ZA la mare bataille à LE THUIT DE L'OISON (27370).

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers du 18 rue Léon Gambetta, lors des travaux d'entretien et de réparation de façade.

ARRÊTONS CE QUI SUIT

Article 1 : Afin de procéder aux travaux d'entretien et de réparation de façade de la propriété sise 18 rue Léon Gambetta, le pétitionnaire est autorisé à poser un échafaudage le long de la propriété visée ci-dessus. La circulation et la déviation des piétons seront aménagées et protégées et mises en place par l'entreprise. Le cheminement sera balisé. Une signalisation adaptée et suffisante sera mise en place par la pétitionnaire. Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à charge pour le bénéficiaire de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Préfectoral et de l'Arrêté Municipal susvisés, ainsi qu'aux dispositions spécifiées dans la présente autorisation.

Article 3 : La présente autorisation est valable :

DU LUNDI 30 MARS AU VENDREDI 03 AVRIL 2026

Article 4 : La sécurité publique devra être préservée par tous les moyens utiles à charge pour le permissionnaire de mettre en œuvre ces moyens et de garantir en tout état de cause la sécurité publique. En particulier, le chantier sera balisé et protégé de jour comme de nuit (signalisation lumineuse)

Article 5 : Il ne sera pas fait obstacle au libre cours des eaux.

Article 6 : Les droits des tiers seront expressément réservés. En particulier, un espace suffisant sera conservé et balisé pour les piétons sur le trottoir occupé par la présence de l'échafaudage, et toutes dispositions seront prises pour préserver la sécurité de la voie.

Article 7 : La confection de mortier ou béton sur la chaussée est formellement interdite. Elle peut être tolérée sur le trottoir, à la condition expresse d'être effectuée sur des aires de planches jointives ou en tôle.

Hôtel de Ville

Esplanade de Pattensen

CS 60015

76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84

Télécopie 02 35 87 96 09

Email : mairie@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Site internet : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Arrêté Municipal

TECH 2026 / 0086

- Article 8 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tous les décombres et matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés au domaine public et rétablir, à ses frais, la voie publique et ses dépendances en leur premier état.
- Article 9 : Le permissionnaire supportera sans indemnité la gêne et les frais de toutes natures qui seraient la conséquence de travaux effectués par l'Administration dans l'intérêt de la voirie.
- Article 10 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité ni préavis, au cas où le pétitionnaire ne se conformerait pas aux dispositions de l'Arrêté Préfectoral ou de l'Arrêté Municipal susvisés, aux prescriptions de la présente autorisation, ou pour tout autre motif d'intérêt général.
- Article 11 : Sans préjudice de la révocation de l'autorisation, le permissionnaire pourra être poursuivi pour contravention de voirie s'il ne se conforme pas aux prescriptions imposées.

Fait à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le 26 mars 2026

Patricia MATARD
2^{ème} Adjoint

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Centre d'Incendie et de Secours de Saint Aubin les Elbeuf
- Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE
- SARL MGR CONSTRUCTION

